PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 Janvier à 18 H 00

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

<u>Date de Convocation :</u> 22 Janvier 2024

Nombre de conseillers :

En exercice: 12 Présents: 09 Votants: 12 M. D'AILLIERES, Mme GUILLAUMET, Mme SEPTSAULT, Mme FRANÇAIS, Mme LEVOYE, M. DUPUY, M. COYEAUD, M. GAUTHIER, M. GAUTIER, M. DUBOIS, Mme JOUANNEAU, M. HUBERT -

Absents excusés:

Mme FRANCAIS (donne pouvoir à Mme GUILLAUMET), M DUPUY (donne pouvoir à M COYEAUD), Mme JOUANNEAU (donne pouvoir à Mme SEPTSAULT) –

Absents:

-

Formant la majorité des membres en exercice

<u>Secrétaire de séance</u> : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Annick GUILLAUMET a été élue Secrétaire de Séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2024 – 01 Objet : Adoption du Procès-Verbal du CCAS du 18 Décembre 2023

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 18 Décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

▶ Adopte le Procès-Verbal du Centre Communal d'Action Sociale 18 Décembre 2023.

FOYER LOGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Présentation du rapport par Mylène BARBASTE.

On constate une forte baisse des journées non facturées (413 jours contre 1469 en 2022et2182 en 2021). Le Budget Primitif avait été construit avec un taux d'occupation de 95 % mais le taux réel est de 97.97 %. L'hébergement temporaire fonctionne très bien et répond à un réel besoin.

La résidence accueille également 5 personnes en situation de handicap.

L'ouverture du cabinet médical a permis à l'ensemble des résidents de retrouver un médecin (32 sont maintenant suivis au cabinet de La Suze). L'installation du cabinet de kinésithérapeutes à côté de la Résidence est également un plus pour la Résidence.

La suppression du repas obligatoire suite à la visite de la DDPPRF (Direction Départementale de Protection des Populations et de la Répression des Fraudes) a engendré une baisse significative des repas servis au restaurant mais les nouvelles prestations facturées ont permis de compenser le manque à gagner.

SITUATION BUDGETAIRE 2023

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	912 181.46 €	954 819.21 €	42 637.75 €
Investissement	22 494.61 €	165 156.33 €	142 661.72 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

- Installation de la WIFI aux étages (dépôt de candidature au financement CARSAT prévu en mars 2024)
- Installation d'une sonorisation dans la salle de restaurant Devis TLSA de 173.14 € (devis de 2021) pour 6 haut-parleurs (voir si les services techniques peuvent faire l'installation)
- Remplacement des sèche-mains (devis en attente)
- Banc à installer devant la résidence face à celui existant

Monsieur HUBERT propose de faire don de son matériel de sono à la résidence autonomie.

CONVENTION ATELIER EVEIL MUSICAL

Nº 2024 - 02 Objet: Convention Atelier Eveil Musical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de dispenser des animations à la Résidence Autonomie La Tannerie,

Vu l'intervention proposée par l'Ecole de Musique Intercommunale dans le cadre de séances d'éveil musical, une convention de partenariat doit être signée entre l'école de musique du Val de Sarthe et la Résidence Autonomie.

Ayant entendu l'exposé de la directrice de la Résidence Autonomie,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'intervention avec l'école de musique du Val de Sarthe pour l'animation de l'activité éveil musical à raison de deux séances par mois à compter du 1^{er} Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024.

CONVENTION SIEL BLEU

Nº 2024 – 03 Objet : Convention SIEL BLEU - Equilibre en Bleu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de dispenser des animations à la Résidence Autonomie La Tannerie,

Vu l'intervention proposée par l'association « SIEL BLEU » dans le cadre du maintien et de l'amélioration des capacités physiques des personnes âgées ou en situation de fragilité, une convention de partenariat doit être signée entre l'association et la Résidence Autonomie la Tannerie,

Ayant entendu l'exposé de la directrice de la Résidence Autonomie,

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'intervention avec l'association « SIEL BLEU » pour l'organisation de séances d'activité physique adaptée à raison de deux séances par semaine à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

PRESENTATION DU SYSTEME DE SECURITE TWIG NEO DE PRESENCE VERTE

Lors de la commission du 18 Décembre dernier, les membres de la commission ont émis un avis favorable à la mise en place d'un système de type téléassistance pour les veilleuses de nuit qui sont des travailleurs isolés. Madame BARBASTE présente le système TWIG NEO de Présence Verte qui est un dispositif d'alarme spécialement conçu pour les besoins de sécurité des travailleurs isolés ou toute personne dans une situation de danger.

Il dispose de plusieurs fonctions :

- Touche SOS pour les situations d'urgence
- Détection automatique de perte de verticalité, d'absence de mouvement ou choc
- Repérage et localisation en intérieur ou extérieur avec le GPS

Achat de l'appareil:

Sans GPS :343.22 €
Avec GPS : 398.26 €
Abonnement mensuel :19.90 €

Les frais de programmation, d'installation et de mise en service sont offerts par le prestataire. Les membres de la commission donnent leur accord pour l'achat de l'équipement avec GPS. L'achat de l'appareil sera prévu au Budget investissement 2024

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- <u>SEGUR du numérique</u>: la résidence a intégré une « grappe » composée de 23 établissements, la grappe est désormais complète. Une première visioconférence s'est déroulée le 29 Janvier pour désigner le porteur du projet : c'est la Fondation Cémavie qui a été choisie. Le porteur de projet doit rédiger un document pour une convention de collaboration qui régit les règles de la grappe.

Préparation de la candidature :

- o 21 000 € par établissement en acquisition dont 14 000€ pour financer l'éditeur (licence + maintenance + formation) + 7 000 € pour le pot commun pour la mise en œuvre du projet
- o Jusqu'à 10 000 € par finess géographique pour le financement de matériel : smartphone, tablette, PC et travaux WIFI
- Portail de dépôt à partir de mi-février et avant fin mars, le premier comité de sélection se réunira mi-Avril et donnera sa réponse dans la foulée, début juin lancement du projet.
- 50% du budget au début du projet puis 50% à la fin du projet sur preuve de l'atteinte de cibles d'usage.

<u>CCAS</u>

BILAN DES ACTIVITES DU CCAS

Situation budgétaire 2023 au 29.01.2024 :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	281514.66 €	310 825.61 €	29 310.95 €
Investissement	4 811.97 €	123 389.77 €	118 577.80 €

Pour rappel, en investissement sur 2024 il y aura l'achat de la maison 9 rue d'Angleterre pour 87 000.00 €

Présentation du bilan d'activité 2023 :

Pas d'observations particulières.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- Changement des boîtes aux lettres allée du Chêne
- Changement des portes des cabanons allée du Chêne
- Installation d'une porte coulissante pour accéder à la salle d'eau
- Isolation des combles allée du Chêne
- Mobilier allée du Chêne et 9 rue d'Angleterre
- Armoire atelier cuisine

DEMANDE D'AIDE POUR IMPAYES D'ENERGIE ET D'EAU

- 1 dossier a été présenté à la Commission pour impayés d'eau et d'assainissement :
- ◆ Le dossier a été refusé, les membres de la commission conseillent à la famille de demander un échéancier au Trésor Public. Ils s'interrogent également sur la souscription ou non d'une assurance chômage dans le dossier de prêt immobilier et conseillent à la famille de se rapprocher de son organisme de prêt si cela n'a pas déjà été fait. Ils proposent d'inscrire la famille aux distributions alimentaires.

Un courrier sera adressé à la famille, aux assistantes sociales et aux organismes pour les informer de la décision de la Commission.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

/

La prochaine réunion est fixée au lundi 8 Avril 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

୰୰୰୰୰୰୰୰୰